

**COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU**  
**COMPTE RENDU**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg  
Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 15 – Conseillers présents : 14

Date de convocation : Convocation le 16 janvier 2021

Séance du 21 janvier 2021

Sous la présidence du Maire Stéphane ERMANN.

Présents : THOMAS Michel -- JAMBOIS Nathalie-- SANDONATO Jean-Claude-- CARON Julie -- ROSARIO Mike – BURGUN Joël – DEVANTAUX Didier – DELEBEQUE Morgan – MARCHAL André-- BRADLEY Nathalie -- CHRISTEN Mireille – LEROUX Fabrice-- LIMON Angélique

Absents : BERGER Jean-Bernard

**DCM 2021/I/1 Convention avec Moussey concernant l'organisation du repas annuel des anciens des deux communes**

Monsieur le Maire rappelle que concernant l'organisation du repas de nos anciens, les communes de Moussey et Réchicourt le château s'associent depuis de nombreuses années.

Il informe l'assemblée que le trésorier de Sarrebourg souhaite que les deux communes signent une convention afin de pouvoir prendre en charge les dépenses liées à cette organisation, en effet cette convention est une pièce justificative réglementaire et nécessaire pour la mise en paiement.

La commune de Moussey se charge de la répartition des frais au prorata du nombre d'invités de chaque commune puis facture à la commune de Réchicourt le château sa part.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

-Autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Moussey, avec effet rétroactif pour les années 2019 et 2020.

-Charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**DCM 2021/I/2 Demande de subvention pour la rénovation de la Chapelle Saint-Blaise**

Monsieur le Maire indique que le projet de rénovation de la Chapelle Saint-Blaise peut faire l'objet d'une subvention dans le cadre du dispositif DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ainsi que d'une subvention du département via Ambition Moselle, dans cet objectif un dossier unique et commun a été mis en place, monsieur le maire propose de déposer un dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de présenter le projet et sollicite une subvention à chaque organisme sur le montant hors taxes des travaux.

- Décide d'inscrire le montant nécessaire à l'opération au budget 2021.

**DCM 2021/I/3 Demande de subvention pour la rénovation de la mairie**

Monsieur le Maire indique que le projet de rénovation de la Mairie peut faire l'objet d'une subvention dans le cadre du dispositif DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ainsi que d'une subvention du département via Ambition Moselle, dans cet objectif un dossier unique et commun a été mis en place, monsieur le maire propose de déposer un dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de présenter le projet et sollicite une subvention à chaque organisme sur le montant hors taxes des travaux.
- Décide d'inscrire le montant nécessaire à l'opération au budget 2021.

#### **DCM 2021/I/4 Demande de subvention DETR**

Monsieur le Maire indique que le projet d'achat et d'installation de jeux peut faire l'objet d'une subvention dans le cadre du dispositif DETR ; dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de présenter le projet et sollicite une subvention de 50% sur le montant hors taxes des travaux.
- Décide d'inscrire le montant nécessaire à l'opération au budget 2021.

#### **DCM 2021/I/5 Demande de subvention à la fondation du patrimoine**

Monsieur le Maire indique que le projet de rénovation de la Chapelle Saint-Blaise peut faire l'objet d'une subvention par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de présenter le projet et sollicite une subvention sur le montant hors taxes des travaux.
- Décide d'inscrire le montant nécessaire à l'opération au budget 2021.

#### **DCM 2021/I/6 Temps scolaire sur 4 jours**

Depuis la rentrée 2018, sur le fondement du décret n°237-1108 du 27 juin 2017 la commune bénéficie d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire.

Cette dérogation, permettant le temps scolaire sur 4 jours arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020/2021, pour conserver ce droit il est nécessaire de prolonger la dérogation pour une période maximale de trois ans.

Après délibération l'assemblée décide à l'unanimité que l'organisation sur 4 jours du temps scolaire est souhaitable.

#### **DCM 2021/I/7 Convention RPID Réchicourt/ Avricourt 54 et 57**

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de rédiger une nouvelle convention expliquant les différentes dispositions à mettre en œuvre pour une meilleure gestion du RPID Réchicourt et Avricourt 57/54.

Après lecture de la proposition de convention, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la convention et autorise le maire à la signer.

#### **DCM 2021/I/8 Demande de subvention de l'association « Les amis de l'étang »**

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention émanant de l'association « Les amis de l'étang »,

Après consultation du bilan annuel de l'association et après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de l'attribution d'une subvention d'un montant de 578.00€.

Le montant sera inscrit au budget 2021.

## **DCM 2021/I/9 Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Moussey**

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de la part de l'association des Parents d'élèves du Collège « Les Etangs » de Moussey,

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de l'attribution d'une subvention d'un montant de 650.00€. Le montant sera inscrit au budget 2021.

## **DCM 2021/I/10 Remise sur loyer**

Le maire informe que Mme Wermelinger Céline locataire de la commune, domiciliée 1 place Général de Gaulle a reçu une facture d'eau élevée, suite à un problème de fuite d'eau. La réparation a tardé et n'a pas été réalisée dans un délai raisonnable par l'entreprise mandatée par la commune.

Après délibération l'ensemble du conseil municipal décide, à l'unanimité, de déduire 100 € du montant du loyer de février 2021.

## **DCM 2021/I/11 Dépenses d'investissement**

Le maire informe le conseil municipal que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2021, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. *Article L 1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)*  
Cette autorisation précise le montant de chaque engagement et l'affectation des crédits.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- l'achat d'un tracteur 15 000€ à l'article 2182
- travaux voirie de Bataville 60 000€ à l'article 2315

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **DCM 2021/I/12 Demande de subvention**

Monsieur le Maire indique que le projet d'extension du gîte qui permettra de développer les services liés à l'accueil des touristes peut faire l'objet d'une subvention de la région.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de présenter le projet et sollicite une subvention de 40% sur le montant hors taxes des travaux.
- Décide d'inscrire le montant nécessaire à l'opération au budget 2021.

## **DIVERS**

Le maire informe que concernant le projet sur l'étang de Réchicourt, il attend toujours le chiffrage de Matec. Il informe également qu'Orange a pris contact pour une éventuelle installation d'antenne relais. Le maire fait part du projet de la CCSMS d'effectuer des travaux d'assainissement et d'installer une nouvelle station d'épuration.

Un point rapide est fait sur le budget.

Mr Devantaux Didier souhaite que la fibre soit installée au gîte.

Il est rappelé que chacun doit déneiger son trottoir. Mme Caron demande si un abonnement internet au Républicain Lorrain serait utile, la réponse sera donnée rapidement.

Mr Burgun rappelle que le mur du cimetière s'effondre et qu'il faut trouver rapidement une solution et entreprendre les travaux nécessaires.

Une visite de Mme Carrara concernant l'entretien du cimetière est programmée.

